

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-457 DU 10 SEPTEMBRE 2009

Chargeant Monsieur **Armand ZINZINDOHOUE**,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
de l'intérim du Président de la République pour
compter du 10 septembre 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Armand ZINZINDOHOUE**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la Tunisie et l'Arabie Saoudite.

.../...

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur Armand ZINZINDOHOUE**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 septembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 30 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.